



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 8 août 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Est absent, le conseiller :

Siège #4 – Mario Boudreau

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

126-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption du procès-verbal

04.01 - Séance ordinaire du 13 juin 2023

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour les mois de **juin et juillet 2023** :

- Liste des comptes : **210 872,40 \$**
- Liste des salaires : **39 634,78 \$**

05.02 - Rapport : autorisation des dépenses

06 - Administration et législation

06.01 - Avis de motion et dépôt des projets des règlements suivants :

- Projet de règlement relatif aux frais d'administration
- Projet de règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Dupuy



No de résolution
ou annotation

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Mise en vente du terrain : 3 870 920 - 472, 2^e et 3^e Rang Est

07.02 - Vente du terrain : 5 054 952 - 1^{ère} Rue Ouest

07.03 - Contrats de vente de terrains : Autorisations et signatures

08 - Voirie locale

08.01 - Programmes PPA-CE et PPA-ES

08.02 - Demande de soumissions : entretien des chemins d'hiver :
SEAO

08.03 - TECQ : 20 787 \$

08.04 - HKR : contrat 2 500 \$ conformité des travaux et des
matériaux

09 - Sécurité publique

09.01 - Feux de forêt : travaux de récupération

09.02 - Implantation d'une desserte en sécurité incendie

10 - Santé et Bien-être

10.01 - Entente de services aux personnes sinistrées

10.02 - PFM – Volet 2 : Dépôt de projet

10.03 - Demande de soumissions : cueillette des matières
résiduelles et recyclage

11 - Résolutions diverses

11.01 - PRABAM

- Réfection de la toiture – Contrat
- Travaux : rénovation du complexe – Contrat de gré à gré :
34 000 \$

11.02 - Numérotation civique : Complexe : # 1 et Local du Cercle des
Fermières : # 1-A

11.03 - Désignation de madame Marie-Rose Gervais – Accès au
Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales

11.04 - Accès à clicSÉCUR : Désignation de Madame Marie-Rose
Gervais

11.05 - Programme d'aménagement durable des forêts –
Récupération du bois 81 810 \$ - Association multi-ressources
de La Dualco

11.06 - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux –
Déboisement / Reboisement / Récupération : 115 456,77 \$ -
Association multi-ressources de La Dualco

11.07 - Commission de protection du territoire agricole du Québec
(CPTAQ) – Monsieur Marcel Leclerc



No de résolution
ou annotation

127-2023

12 - Affaires du maire et des conseillers

13 - Période de questions

14 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère des Finances :
 - Programme d'amélioration TECQ : 6 833 \$
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable :
 - Aide à la voirie locale (PAVL) : 175 458 \$
 - Résolution 254-2022 – Réduction de vitesse
- Recyc- Québec :
 - Déclaration annuelle soumise et acceptée
- Gouvernements du Canada et du Québec :
 - Appels de projets : Nouveaux Horizons pour les aînés

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 13 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juin 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

128-2023

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Approbation des comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2023

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2023 ainsi que du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 210 872,40 \$
- B) Liste des salaires au montant de 39 634,78 \$

129-2023

05.02 - Rapport : autorisation des dépenses

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des dépenses en point 5.01 soit le rapport d'autorisation des dépenses.

AVIS
ET
DÉPÔT

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements

➤ **Projet de règlement relatif aux frais d'administration**

Monsieur Pascal Corriveau donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement relatif aux frais d'administration.

➤ **Projet de règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Dupuy**

Madame Sylvie Germain donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Dupuy.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

130-2023

07.01 - Mise en vente du terrain : 3 870 920 – 472, 2^e et 3^e Rang Est

ATTENDU QUE diverses demandes pour l'acquisition du lot 3 870 920 (472, 2^e et 3^e Rang Est à Dupuy) ont été déposées à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce lot n'a pas été identifié dans la *Politique de vente de terrain* puisque n'étant pas localisé à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE ce lot a été acquis par la Municipalité lors d'une vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE ce lot n'est pas utilisé pour des fins municipales;

ATTENDU QUE ce terrain (lot 3 870 920) est en zone agricole;



No de résolution
ou annotation

131-2023

ATTENDU QUE ce terrain n'est pas desservi par un réseau d'égout ou d'aqueduc;

ATTENDU QUE la vente sera sans garantie légale;

ATTENDU QUE le prix minimum demandé est de 5 225 \$, plus taxes si applicables, vu les frais déjà encourus par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE METTRE en vente le terrain 3 870 920 situé au 472, 2^e et 3^e Rang Est à Dupuy au montant de base fixé à : 5 225,00 \$, taxes en sus, si applicables.

Aucune offre ne sera considérée avant le 31 août 2023.

07.02 - Vente de terrain : 5 054 952 – 1^{ère} Rue Ouest

ATTENDU l'adoption de la *Politique de vente de terrain* le 9 mai 2023, par la résolution 080-2023, la Municipalité a précisé, tant les terrains en vente que les modalités d'achat;

ATTENDU QUE le lot 5 054 952 (terrain à lotir) a été mis en vente et que les acheteurs ont déposé une offre d'achat conformément à la *Politique de vente de terrain*;

ATTENDU QU'une partie du lot 5 054 952, soit plus ou moins 10 à 15 mètres par 45,72 mètres; tel que délimité et localisé sur le plan ci-annexé, peut être vendu afin d'agrandir le lot 5 054 951 propriété des acheteurs;

ATTENDU QUE les modalités et conditions de vente sont précisées à la *Politique de vente* auxquelles ont souscrit les acheteurs;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE VENDRE à monsieur Mario Gaudreau et madame Nicole Lemieux une parcelle de plus ou moins 10 à 15 mètres par 45,72 mètres du lot 5 054 952 (plan annexé) sans garantie légale et ce, suivant les modalités et conditions fixées à la *Politique de vente de terrain*.

132-2023

07.03 - Contrats de vente de terrains : Autorisations et signatures

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy met en vente certains de ses terrains suite à l'adoption de sa *Politique de vente de terrain*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute la documentation pertinente et les contrats relatifs à la vente de terrains de la Municipalité de Dupuy.



No de résolution
ou annotation

08 - VOIRIE LOCALE

08.01 - Programmes PPA-CE et PPA-ES

➤ Volet Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale (PPA-CE)

Une aide financière maximale de 15 000 \$ échelonnée sur trois (3) années pour des travaux d'amélioration sur le 2^e et 3^e Rang Est, le 2^e et 3^e Rang Ouest et le 8^e et 9^e Rang Ouest – Dossier DCV32372.

➤ Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure supramunicipaux (PPA-ES)

Une aide financière maximale de 15 000 \$ - Dossier 1ZJ78246.

133-2023

08.02 - Demande de soumissions : entretien des chemins d'hiver : SEAO

ATTENDU QU'il y a lieu de rechercher le meilleur service et la meilleure qualité de travaux pour l'entretien des chemins d'hiver;

ATTENDU les attentes signifiées par les citoyens;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité choisisse d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacun obtient un nombre de points, outre le prix sur la qualité des services, sur l'expérience ou sur tout autre critère directement relié au marché. Au moins quatre (4) critères de pondération et un variant assurant la qualité recherchée seront utilisés. La Municipalité utilise cinq (5) critères :

- Présentation et qualité de l'offre
- Compréhension du mandat et de la problématique
- Méthodologie proposée et organisation de l'équipe de projet
- Compétence et disponibilité du responsable du projet
- Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables

QUE les soumissions soient transmises par voie électronique pour le mode à deux (2) étapes (Qualité – Prix);

QUE les soumissions soient pour une durée de trois (3) ans.

134-2023

08.03 - TECQ : 20 787 \$

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ 2019) les investissements prioritaires prévus et réalisés ont été établis à 1 000 025 \$;

ATTENDU QUE le montant de la contribution gouvernementale a été fixé à 1 020 812 \$;

ATTENDU les coûts additionnels et les modifications aux travaux;



No de résolution
ou annotation

135-2023

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER la somme de 20 787 \$ au gouvernement dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ 2019).

08.04 - HKR : contrat de 2 500 \$ conformité des travaux et des matériaux

ATTENDU QUE des contrôles de qualité et des essais en laboratoire (analyse granulométrie) doivent être effectués pour les travaux devant être réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un contrat de 2 500 \$ plus taxes, pour le service de contrôle de qualité à la firme HKR consultation et ce, suivant l'offre de service déposée.

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

09.01 - Feux de forêt : travaux de récupération

Madame Breton donne l'information concernant les travaux de récupération à la suite des feux de forêt du printemps en Abitibi-Ouest.

09.02 - Implantation d'une desserte en sécurité incendie

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du rapport de l'étude d'opportunité pour la mise en commun des ressources en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la prochaine étape soit de reconnaître la volonté ou non des municipalités participantes à poursuivre l'implantation d'une desserte en sécurité incendie par la Ville de La Sarre;

CONSIDÉRANT les démarches à faire par le comité aviseur afin de prioriser, entre autres, la durée de l'entente, les conditions d'entrée et de sortie, les critères de répartition des coûts, la structure organisationnelle;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER à la Ville de La Sarre l'intérêt de la Municipalité de Dupuy de poursuivre la démarche en travaillant sur l'entente encadrant la desserte incendie et de voir à la conclusion d'une éventuelle entente qui sera par la suite entérinée par le conseil, le cas échéant.

136-2023



No de résolution
ou annotation

10 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

137-2023

10.01 - Entente de services aux personnes sinistrées

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute la documentation pertinente à l'entente de services aux personnes sinistrées pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 5 novembre 2025.

138-2023

10.02 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2 : Dépôt de projet

ATTENDU QUE le ministère de la Famille met à la disposition des municipalités le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) – Volet 2 : Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale*;

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une PFM, en vue d'assurer aux familles des ressources ou des services nécessaires à leur épanouissement;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à déposer un projet dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) – Volet 2* et à signer toute la documentation pertinente pour et au nom de la Municipalité de Dupuy.

139-2023

10.03 - Demande de soumissions : cueillette des matières résiduelles et recyclage

ATTENDU QUE le contrat avec la firme *Les entreprises J.L.R.* se termine en décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy procède à la demande de soumissions, de gré à gré, concernant la cueillette des matières résiduelles et du recyclage.



No de résolution
ou annotation

140-2023

11 - RÉSOLUTIONS DIVERSES

11.01 - PRABAM

Réfection de la toiture - Contrat

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE procéder aux travaux de réfection de la toiture avec un revêtement en bardeaux.

Vote :

- Pour : 4 conseillers
- Contre : 1 conseiller

Suite aux discussions, l'adjudication du contrat est ajournée.

**Travaux : rénovation du complexe – Contrat de gré à gré :
34 000 \$**

Rubrique ajournée.

141-2023

11.02 - Numérotation civique : Complexe : # 1 et local du Cercle des Fermières : # 1-A

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'immeuble « *Complexe municipal* » porte le numéro civique 1;

QUE la partie de l'immeuble en location au *Cercle des Fermières* porte le numéro civique 1A.

142-2023

11.03 - Désignation de madame Marie-Rose Gervais – CM

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner madame Marie-Rose Gervais afin de recevoir tous les droits, revenus et taxes de quelque nature que ce soit, dus ou appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER madame Marie-Rose Gervais, technicienne comptable, pour l'exercice des fonctions suivant l'ATTENDU précédant et ce, suivant l'article 962 du *Code municipal*.

143-2023

11.04 - Accès à clicSÉCUR : madame Marie-Rose Gervais

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie, pour les sites de Revenu Québec, dont clicSÉCUR, les accès nécessaires au fonctionnement de la Municipalité à madame Marie-Rose Gervais, technicienne comptable.



No de résolution
ou annotation

144-2023

**11.05 - Programme d'aménagement durable des forêts :
Récupération du bois 81 810 \$ - Association multi-
ressources de La Dualco**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest met à la disposition une aide financière dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la demande de l'Association multi-ressources de La Dualco au *Programme d'aménagement durable des forêts*, pour un projet de récupération du bois, au montant de 81 810 \$.

145-2023

**11.06 - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux –
Déboisement / Reboisement / Récupération : 115 456,77 \$ -
Association multi-ressources de La Dualco**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest met à la disposition une aide financière dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la demande de l'Association multi-ressources de La Dualco au *Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux*, pour un projet de déboisement, de reboisement et de récupération, au montant de 115 456,77 \$.

146-2023

**11.07 - Commission de protection du territoire agricole du Québec
(CPTAQ) – Monsieur Marcel Leclerc**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la Municipalité de Dupuy est en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Marcel Leclerc concernant les lots 3 870 900 et 3 870 392 est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices;

ATTENDU QUE la demande ne crée aucun préjudice à l'agriculture puisqu'il s'agit d'une régularisation d'espace occupé;

ATTENDU QU'aucun inconvénient ne résulte de cette demande;

ATTENDU QU'aucun espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire à la demande de monsieur Leclerc;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent et donnent leur appui à monsieur Marcel Leclerc pour sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les lots 3 870 900 et 3 870 392.

12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

Les travaux effectués sur la Route du 45 sont soulignés.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 20 à 20 h 45.

147-2023

14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 45.


Alain Grégoire
Le maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 12 septembre 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

